

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 MAI 2022

DELIBERATION N°2022.00195

CLUB DES ENTREPRENEURS DE L'ONDAINE (CLEO) - SUBVENTION 2022

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 29 avril 2022

Nombre de membres en exercice : 70

Nombre de présents : 64

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 65

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANÇON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

RECU EN PREFECTURE

Le 13 mai 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220505-D20220019510

DATE D’AFFICHAGE :13 mai 2022

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE

Membres titulaires absents excusés :

M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY, M. Rémy GUYOT, M. Yves MORAND,
M. Gilles PERACHE

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 05 MAI 2022

CLUB DES ENTREPRENEURS DE L'ONDAINE (CLEO) - SUBVENTION 2022

Saint-Etienne Métropole exerce pleinement sa compétence de développement économique et travaille à améliorer l'environnement global des entreprises et à solutionner leurs besoins. Aussi, Saint-Etienne Métropole a mis en place une animation territoriale de proximité. Dans le cadre de cette animation, les associations d'entreprises sont des acteurs économiques avec lesquels Saint-Etienne Métropole compte entretenir un partenariat renforcé.

Créé en 1992, CLEO compte 100 adhérents et représente près de 1 500 emplois. Le club est constitué d'une animatrice et d'un Conseil d'Administration composé de 14 membres.

Le Club a pour mission d'accompagner les entreprises de son territoire en créant un véritable réseau mais aussi en apportant un soutien constant et des solutions adaptés aux besoins de ses adhérents tout en les fidélisant.

Le partenariat entre CLEO et Saint-Etienne Métropole vise à la mise en place d'actions de sensibilisation, de promotion ou encore de services nouveaux en direction des entreprises adhérentes à CLEO.

En 2021, CLEO a participé à l'identification de 3 entreprises dans le cadre de la mission à Dubaï. CLEO est également membre fondateur de Territoire d'industrie Loire Sud. A ce titre, CLEO déploie aux côtés du Club Gier l'action Méca RH qui vise à former 10 demandeurs d'emploi aux métiers de l'usinage directement en entreprises.

Sur le volet Innovation, le club a valorisé les formations « industrielles » de l'IUT de Saint-Etienne. En lien avec le Club Gier encore, CLEO déploie un programme autour du numérique.

Sur le volet Emploi, CLEO a participé activement à l'organisation du Salon Talents et Métiers en lien avec les partenaires de l'emploi et en mobilisant du personnel des entreprises pour valoriser les métiers en tension. Cette mobilisation a également été active pour l'action Nouveau Départ Pro (présentation de métiers industriels et visites d'entreprises). Un partenariat étroit est noué avec Pole Emploi de Firminy, la Mission locale Ondaine et le CREPI. Avec CLEO, 3 emplois ont été créés en temps partagé. Des mises en relation régulières (une vingtaine dans l'année) sont effectuées entre demandeurs d'emplois et entreprises au travers d'une CVthèque. Les offres d'emploi des adhérents (une dizaine effectivement) ont largement été diffusées en direction des partenaires de l'emploi et 2 mises en relation ont été effectuées avec « 100 chances, 100 emplois ».

L'Economie Sociale et Solidaire a été mise en avant dans le cadre d'un atelier co-organisé avec la MIFE (40 entreprises) et une information sur le mécénat de compétences a été

déployée. Pour le design, CLEO relaie régulièrement à ses adhérents l'offre de services de la Cité du Design, un séminaire sur les enjeux et les solutions liés au télétravail a été organisé pour une trentaine d'entreprises dans le cadre de la semaine du Développement Durable de la Biennale du Design. CLEO a sensibilisé ses adhérents au développement durable, et plus particulièrement sur l'intérêt des Plans de Déplacements Inter-Entreprises (PDIE), aux énergies renouvelables, aux éco-mobilités en participant à l'évènement H2 Days et à l'offre de services d'ALEC42. CLEO a fait 4 mises en relation avec Saint-Etienne Métropole avec des entreprises en recherche de foncier ou de biens immobiliers. Dans le cadre des actions de promotion du territoire, CLEO a permis de faire découvrir à ses adhérents Le Corbusier dans le cadre d'une visite initialement organisée en lien avec la Biennale du Design.

CLEO contribuera plus particulièrement aux actions et aux démarches qui portent sur les thématiques suivantes :

- **Territoire d'Industrie Loire Sud** : participer à la dynamique globale de la démarche partenariale et territoriale,
- **Toiles industrielles** : participer à l'enrichissement des toiles industrielles manufacturing et santé,
- **L'emploi** : dans l'objectif de favoriser l'emploi sur notre territoire, promouvoir les démarches de GPEC dans les entreprises, notamment en appuyant sur la nécessité de développer une marque employeur pour attirer, accompagner la démarche de formation des demandeurs d'emploi aux métiers de la mécanique avec Meca RH, accompagner la démarche STEF (Stratégie Territoriale Emploi Formation) dans l'organisation de visites d'entreprises, favoriser la découverte des métiers industriels aux scolaires (en lien avec IYSE), recruter en temps partagé avec CLEO, faciliter l'emploi des jeunes à travers la valorisation du dispositif 100 chances/100 emplois, transmettre dans le réseau des offres d'emploi identifiées et aussi au travers de la convention de partenariat avec la Mission Locale,
- **Le développement durable/rôle sociétale de l'entreprise** : sensibiliser les adhérents grâce à des ateliers et diffuser des informations des partenaires tels que les énergies renouvelables, la mobilité, plus particulièrement, aux économies d'énergies pour permettre aux entreprises de s'engager dans le plan climat en effectuant la promotion de l'offre de services d'Alec42 sur des thèmes, mobiliser des entreprises pour valoriser le challenge mobilité, sensibiliser à la biodiversité,
- **Le design** : sensibiliser les entreprises adhérentes à l'intérêt d'une approche design, moteur d'innovation, notamment à l'occasion de la Biennale internationale du Design, accompagner sur le thème de l'Innovation Design Numérique et déployer le programme ENE (Entreprises et Numériques),
- **Offre d'accueil des entreprises** : identifier des locaux / des fonciers privés vacants et communiquer auprès des adhérents sur la possibilité d'être accompagné par Saint-Etienne Métropole,
- **Le déploiement des actions concourant au développement d'action de L'Economie, Sociale et Solidaire (ESS)** : valoriser l'ESS, comme mode d'entreprendre,
- **La participation à l'attractivité du territoire** : promouvoir le territoire dans le cadre de visites de sites emblématiques du territoire, mobiliser les adhérents à la conférence économique de Saint-Etienne Métropole.

Au-delà de ces démarches précises, CLEO relaira les informations et les actions portées par Saint-Etienne Métropole de manière générale (ESS, Attractivité du Territoire, commande publique, French Tech, etc.).

En complément de ce programme d'actions, CLEO poursuivra son action d'association d'entreprises en direction de ses adhérents en organisant des rencontres Inter-Adhérents,

des visites d'entreprises, des conférences et des ateliers thématiques ainsi que des formations.

Ces actions concourent également à la rencontre inter-entreprises et la meilleure connaissance du tissu économique local et des savoir-faire qui le compose. Afin de démultiplier cet objectif, CLEO cherchera aussi souvent que c'est possible à s'associer aux autres clubs du territoire pour maximiser la connaissance inter-entreprises.

En cohérence avec le projet de territoire métropolitain, il est proposé une intervention financière à hauteur de 23 600 € en faveur de l'association CLEO.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise le versement d'une subvention à CLEO d'un montant global de 23 600 € pour l'année 2022.**
- **approuve le projet de convention correspondant à intervenir pour l'année 2022,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention et toute pièce nécessaire à la résolution satisfaisante de ces affaires,**
- **la dépense correspondante sera imputée au compte SERV65748 destination SUECO du budget de fonctionnement de l'exercice 2022.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU